



MERCREDIS RÉCRÉATIFS

PROJET

PÉDAGOGIQUE

3 - 11 ANS



Saison 2019 / 2020

Projet rédigé par Kassandre Lapointe



1 rue Maurice Cosson 54300 Lunéville | 0383.740.924 | info@mjcluneville.fr
www.mjcluneville.fr | SIRET 314 187 998 00021 | APE 9499Z

SOMMAIRE

1/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	1
1.1/ Descriptif de la structure.....	1
1.2/ Ouverture et horaires.....	1
1.3/ Inscriptions.....	1
1.4/ Personnel pédagogique et technique.....	1
2/ INTENTIONS ÉDUCATIVES.....	2
2.1/ Résumé du projet éducatif de l'organisateur.....	2
2.2/ Objectifs pédagogiques.....	4
2.2.1/ Développer la citoyenneté.....	4
2.2.2/ Développer l'écocitoyenneté.....	5
2.3/ Modalités d'évaluation du projet pédagogique.....	6
2.3.1/ L'enfant sera capable de s'exprimer dans un groupe.....	6
2.3.2/ L'enfant sera capable de faire des propositions.....	6
2.3.3/ L'enfant expliquera l'importance des gestes écologiques.....	7
2.3.4/ L'enfant sera capable de retransmettre les compétences acquises.....	7
3/ VIE QUOTIDIENNE ET JOURNÉE TYPE.....	8
3.1/ Journée type.....	8
3.2/ L'accueil.....	8
3.3/ Le repas.....	9
3.4/ Thèmes, activités, sorties.....	9
3.5/ Temps calmes, libres et temps de parole.....	9
3.6/ Du goûter au départ.....	10
4/ FONCTIONNEMENT DU PERSONNEL PÉDAGOGIQUE.....	10
4.1/ Le directeur.....	10
4.2/ Les animateurs.....	10
4.3/ L'accueil des enfants de moins de 10 ans.....	11
4.4/ L'accueil des enfants en situation de handicap.....	11
5/ CHARTE DU BIEN VIVRE EN ÉQUIPE.....	12
ANNEXES.....	13

1/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1/ Descriptif de la structure

L'accueil de loisirs est situé 1 rue Maurice Cosson, à Lunéville (54300) dans les locaux de la MJC Jacques-Prévert.

L'espace d'accueil se compose de :

- La salle « arc-en-ciel » (salle principale du centre de loisirs)
- La « salle de danse » aménagée (située dans « la Maison des Associations »)
- La salle « hexagone » (salle destinée aux jeux d'intérieur et grands jeux)

Les espaces extérieurs protégés dont nous pouvons profiter sont :

- Les parcs de jeux pour enfants (Lemire et capitaine Nicolas)
- Le parc du Château de Lunéville

1.2/ Ouverture et horaires

L'accueil de loisirs sans hébergement de la MJC pour les 3-11 ans ouvre ses portes chaque mercredi, du 4 septembre au 1 juillet 2020, hors vacances scolaires.

L'équipe d'animation accueille les enfants de 8h à 17h.

Un post-accueil est organisé de 17h à 18h.

Les inscriptions à la demi-journée, avec ou sans repas, sont possibles.

1.3/ Inscriptions

Tout participant doit rendre un dossier d'inscription complet.

Ce dossier comprend :

- Une fiche d'inscription
- Une fiche sanitaire de liaison
- Une copie des vaccinations

L'inscription implique l'acceptation du règlement intérieur. Toute inscription doit être faite le lundi précédant le premier mercredi du mois. Toute absence doit être notifiée au plus tard le mercredi à 10h. Toute absence non excusée sera facturée.

1.4/ Personnel pédagogique et technique

L'équipe d'animation est composée de :

- Paul CHAYA, directeur, DESJEPS diplômé,
- Sandrine OUDOT, animatrice BAFA diplômée,
- Kassandre LAPOINTE, animatrice BAFA diplômée,
- Jacqueline GUYOT, bénévole, BAFA diplômée,
- Nathalie RICHARD, bénévole, non diplômée,
- Camille VITORSKY, stagiaire BPJEPS LTP,
- Chandara KONG, stagiaire BPJEPS APT.

2/ INTENTIONS ÉDUCATIVES

2.1/ Résumé du projet éducatif de l'organisateur

Le projet éducatif du Centre de Loisirs se fonde sur les valeurs partagées et défendues de l'association :

- Favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes afin de permettre à tous l'accès à l'éducation et à la culture.
- La MJC Jacques-Prévert est ouverte à tous, sans discrimination, permettant une relation conviviale. Respectueuse des convictions de chacun, elle s'interdit toute attache à un mouvement, parti politique...
- La MJC Jacques-Prévert respecte le pluralisme des idées et les principes de laïcité mis en avant dans les valeurs républicaines.
- La MJC Jacques-Prévert contribue à la création et au maintien des liens sociaux dans la ville, le quartier, le village, la communauté de communes et le pays.
- La démocratie se vivant au quotidien, la MJC a pour mission d'animer des lieux, encourager l'initiative, la prise de responsabilité et une pratique citoyenne. Les actions en direction des jeunes sont une part de sa mission.

L'enfant apprendra comment adopter un comportement citoyen dans son quotidien grâce à des informations pratiques, des jeux, des bandes dessinées et ainsi prendre conscience que la citoyenneté le concerne dès à présent. Le but est de lui apprendre à envisager le monde de demain en mettant l'accent sur la notion d'« écocitoyenneté » afin de transmettre des gestes qui deviendront instinctifs.

L'« écocitoyenneté », ou « écoresponsabilité », est la conscience écologique d'appartenir à un environnement (territoire, continent, ou pays selon l'échelle) qui garantit son existence, ce qui implique pour lui des droits et des devoirs par rapport à un territoire. Par exemple : le droit de jouir d'un environnement sain et le devoir de ne pas le polluer pour conserver cet environnement sain.¹

Ainsi, nous mettrons en place des activités qui :

- permettent de découvrir des activités culturelles et ludiques en profitant de temps de loisirs
- permettent de vivre en collectivité grâce à un cadre de vie favorisant la socialisation
- proposent des sorties culturelles afin d'exploiter la richesse du territoire.

De plus, un projet partagé est mis en place avec les adolescents de la MJC Jacques-Prévert : la confection d'un potager. Les ados personnaliseront des jardinières qui seront ensemencées par les plus jeunes. Ainsi les 3-11 ans choisiront les graines et participeront au suivi et à l'entretien de ces plantations.

Tous les objectifs fixés permettent de contribuer au développement des capacités motrices, des connaissances, de l'imaginaire et de la socialisation de l'enfant.

L'autonomie est envisagée pour chaque enfant dans la mise en pratique des moments quotidiens (accueil, repas, activités, temps calmes, ...) et dans la mesure de ses capacités.

La responsabilisation s'applique également en fonction des capacités de chacun, au cours des différents moments d'activités.

¹ Source : <https://fr.wikipedia.org/wiki/écocitoyenneté>

Les enfants sont impliqués dans le projet, soit par un échange important entre eux, soit par un échange avec les adultes, ainsi, ils peuvent s'exprimer en utilisant différents outils (forum bilan en fin de journée, boîte à idées, choix des activités...).

Ainsi, l'enfant se sent considéré, respecté et valorisé.

« C'est en jouant et seulement en jouant que l'individu, enfant ou adulte, est capable d'être créatif et d'utiliser sa personnalité toute entière. » disait Winnicot.

Le jeu est l'outil fondamental pour la réalisation de ces objectifs, selon notre conception de l'animation et des valeurs que nous défendons.

Ces objectifs ont motivé notre recherche pédagogique lors de nos différentes mises en place d'activités en direction des enfants. Véritables acteurs et participants aux décisions de manière collégiale, les enfants expérimenteront cette saison « l'écocitoyenneté » qui consiste à adopter une attitude citoyenne, responsable, active pour la nature et l'environnement.

D'après Hubert Montagner², « la majorité des enfants de notre époque, assument, sur les temps scolaires, des amplitudes horaires préoccupantes. Quand ils rentrent enfin à la maison, ils sont plus intéressés par des activités individuelles, virtuelles et immédiates. Il nous incombe alors sur les temps de loisirs, de ne pas nous inscrire dans ce cercle vicieux et de développer des valeurs comme l'empathie. »

Les enfants âgés de 3 à 6 ans, en phase de pré-socialisation, développent l'apprentissage des règles de la vie en collectivité. Ils font preuve d'une imagination fertile mais aussi d'une curiosité exacerbée envers le monde qui les entoure.

Les enfants de 6 à 11 ans, dans une phase d'opérations concrètes, s'intéressent à tout, et la vie de groupe y prend une importance croissante. Plutôt actifs, ils ont soif d'actions et d'expériences.

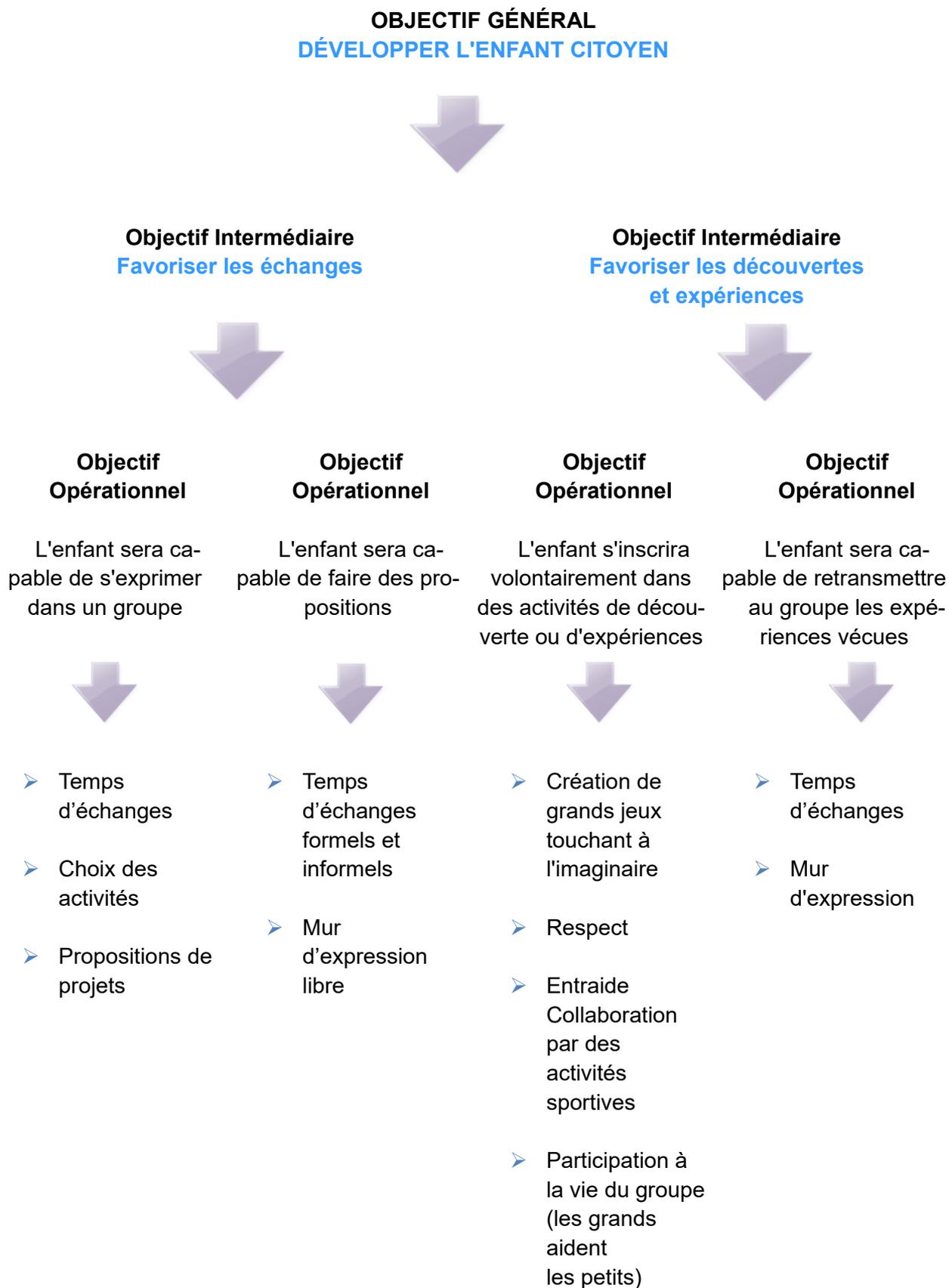
LA PROBLÉMATIQUE QUI EN RESSORT EST LA SUIVANTE :
**COMMENT METTRE EN PLACE DES PROJETS POUR QUE LES ENFANTS RESPECTENT
ET PRENNENT EN COMPTE LES ENJEUX LIÉS A L'ENVIRONNEMENT ?**

FINALITÉ :
DÉVELOPPER L'ÉCOCITOYENNETÉ

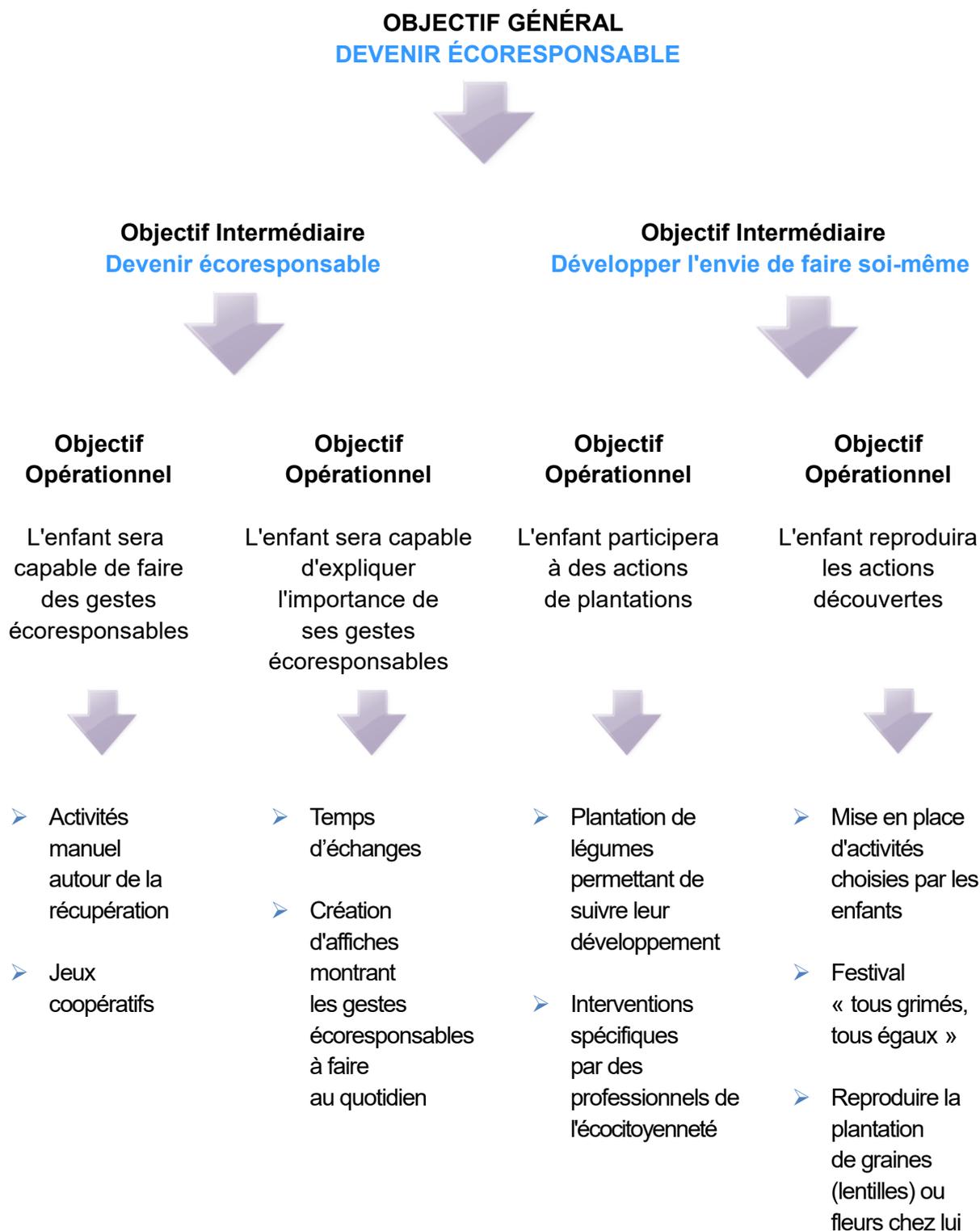
² Docteur ès-Sciences de Psychophysologie - Professeur des Universités, ancien Directeur de Recherche à l'INSERM

2.2/ Objectifs pédagogiques

2.2.1/ Développer la citoyenneté



2.2.2/ Développer l'écocitoyenneté



2.3/ Modalités d'évaluation du projet pédagogique

Les différents moyens pour atteindre les objectifs seront évalués par les acteurs, participants et membres de l'équipe d'animation.

Cette évaluation devra prendre place rapidement après le déroulement de l'action et de façon consciencieuse. Les résultats servent à la rédaction du bilan.

Les outils seront des tableaux personnalisés en équipe et complétés par celle-ci.

2.3.1/ L'enfant sera capable de s'exprimer dans un groupe

L'enfant sera capable de s'exprimer dans un groupe					
Maternelle	Élémentaire				
Utilise les panneaux smiley	Prend la parole				
Ne coupe pas la parole	Ne coupe pas la parole				
	S'exprime de façon audible				

 **Seuil d'acceptabilité élémentaire**
  **Seuil d'acceptabilité maternelle**

2.3.2/ L'enfant sera capable de faire des propositions

L'enfant sera capable de faire des propositions					
Maternelle	Élémentaire				
Répond à une demande d'activités	Propose des idées				
	Argumente ses idées				
	Se positionne sur les idées des autres				
	Propose des solutions aux problèmes rencontrés				

 **Seuil d'acceptabilité élémentaire**
  **Seuil d'acceptabilité maternelle**

2.3.3/ L'enfant expliquera l'importance des gestes écologiques

L'enfant expliquera l'importance des gestes écologiques					
Maternelle	Élémentaire				
Reproduit les gestes	Explique les gestes				



 Seuil d'acceptabilité élémentaire Seuil d'acceptabilité maternelle

2.3.4/ L'enfant sera capable de retransmettre les compétences acquises

L'enfant sera capable de retransmettre les compétences acquises					
Maternelle	Élémentaire				
Restitue les connaissances lors d'un grand jeu	Restitue les connaissances lors d'un grand jeu				
	Explique les étapes d'un projet				
	Apporte son aide, ses compétences				



 Seuil d'acceptabilité élémentaire Seuil d'acceptabilité maternelle

Ces tableaux sont susceptibles d'évoluer en fonction des objectifs, des évaluations et des remarques de l'équipe d'animation.

3/ VIE QUOTIDIENNE ET JOURNÉE TYPE

3.1/ Journée type

8h – 9h	Accueil des enfants
9h – 10h	Activités manuelles
10h – 10h30	Passage aux toilettes, lavage des mains Collation
10h30 – 11h	Récréation
11h – 11h45	Jeux d'intérieur ou extérieur*
11h45 – 13h15	Mise en place de la table Repas de midi
13h30 – 14h	Accueil des enfants de l'après-midi Temps calme et/ou sieste
14h – 16h	Activités, grand jeu, jeux d'intérieur, sortie, chants
16h – 16h30	Goûter
16h30 – 17h	Rangement des jeux, des livres Temps calme Départ échelonné des enfants
17h – 18h	Post-accueil

* Si le temps le permet

3.2/ L'accueil

L'accueil sera organisé le mercredi à partir de 8h. Pour les parents qui ressentent la nécessité de rencontrer un animateur, celui-ci sera présent dès leur arrivée.

L'arrivée des enfants est un moment charnière car il fait le lien entre la maison et l'accueil. L'équipe d'animation mettra en place des gestes quotidiens pour permettre à l'enfant de bien commencer sa journée. Saluer l'enfant dès son arrivée, le mettre à l'aise, l'aider à ranger ses affaires et lui présenter les activités possibles :coloriages, jouets, livres,...

Pour les enfants de moins de 6 ans, l'animateur aura une voix calme et posée, et proposera un temps pour leur permettre de s'adapter dans les meilleures conditions : histoires, petits jeux, ...

Pendant ce temps d'accueil, il sera permis aux enfants de choisir l'activité qu'ils souhaitent effectuer, afin de les laisser libres de commencer leur journée comme ils le souhaitent.

A la fin du temps d'accueil, il sera demandé aux enfants de ranger les jouets, livres et coloriages, de se laver les mains et de rejoindre le groupe. Ils rejoindront la zone de discussion (assis autour d'une table), afin de prendre connaissance des différents temps proposés dans la journée.

3.3/ Le repas

Les enfants récupéreront leur repas tiré du sac, qu'on leur réchauffe si besoin. Les repas sont stockés dans les frigos prévus à cet effet.

Les temps de restauration sont des moments privilégiés et essentiels au bon déroulement de la journée. Ce sont des temps calmes, propices à la communication entre les enfants et l'équipe d'animation. La préparation de ces temps se fera en coopération avec les enfants selon leurs âges et leurs capacités. Les enfants les plus âgés aideront, dans la mesure du possible, les plus jeunes.

L'équipe d'animation mangera à table avec les enfants en assurant le service. Après le repas, et dans la limite de leurs capacités, les enfants participeront au nettoyage de l'espace de restauration. Aidés de l'équipe, les jeunes ramasseront leurs couverts, nettoieront les tables et rangeront le mobilier.

3.4/ Thèmes, activités, sorties

Thèmes

Le grand thème est l'écocitoyenneté. Les sous-thèmes seront définis en concertation avec l'équipe d'animation en fonction du calendrier.

Les activités manuelles

Elles auront pour objectif principal d'inciter les enfants à devenir écoresponsables. Ces activités seront mises en place par des animateurs lors de temps spécifiques ou lorsque les enfants en feront la demande.

Les activités physiques et d'expression corporelle

Elles permettent à l'enfant de s'exprimer, s'affirmer, se positionner face aux autres dans un contexte purement ludique. Jouer c'est avant tout se faire plaisir mais c'est aussi apprendre des notions de respect envers les autres. Certaines seront proposées lors d'un temps défini à l'avance et sur une période précise par des intervenants extérieurs spécialisés.

Les activités liées aux thèmes

Toutes sortes d'activités liées aux thèmes et aux objectifs seront proposées : Grand jeu, bricolage, jeux sportifs, jeux d'intérieur, jeux d'extérieur.

Les sorties

Les sorties proposées donneront la possibilité aux enfants de faire de nouvelles expériences et découvertes. Ils vivront leur environnement comme un espace ludique et pédagogique.

3.5/ Temps calmes, libres et temps de parole

Après le repas et avant de reprendre les activités prévues par l'équipe d'animation, un temps calme sera prévu pour favoriser une bonne digestion et permettre aux plus jeunes de pouvoir se reposer et aux plus grands d'avoir un temps libre pour faire des activités dans le calme (coloriage, jeu de société, livres).

Nous nous efforcerons de laisser des temps libres aux enfants quand ils en feront la demande et tant que cela ne perturbe pas le bon déroulement de la journée. Lors de ces temps libres, les animateurs resteront avec les enfants et proposeront des animations à ceux qui le souhaitent.

Les temps d'échanges organisés sous formes de petits jeux, permettront de repérer les envies des enfants, et d'organiser la journée en concertation. Nous essaierons d'intégrer tous les enfants aux débats et aux choix, chacun devra pouvoir s'exprimer.

3.6/ Du goûter au départ

Le goûter du soir doit être un moment propice au retour au calme. On évitera de parler trop fort et l'on favorisera des échanges sur la journée ou des discussions.

L'accueil des parents est aussi important que le départ des enfants. Il est essentiel d'échanger avec les parents sur la journée de leur enfant.

4/ FONCTIONNEMENT DU PERSONNEL PÉDAGOGIQUE

4.1/ Le directeur

Le directeur a de multiples tâches au sein d'un accueil de mineurs. Il est le garant de la sécurité physique et morale des enfants accueillis, de la mise en œuvre du projet pédagogique élaboré avec l'équipe d'encadrement. Il veille au bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion administrative, matérielle et financière. Il s'assure que les règles de sécurité sont connues de tous et sont respectées. C'est lui qui prend les décisions, conduit les réunions et gère les relations avec les différents partenaires (familles, intervenants, prestataires...).

Au même titre que l'animateur, il doit être disponible, accessible et à l'écoute de tous. Il encadre et anime la vie quotidienne en accompagnant les animateurs et les enfants dans leurs projets. Il doit être capable de mobiliser son équipe sur un projet, savoir communiquer et gérer une information.

Le directeur doit savoir identifier et utiliser les compétences des membres de son équipe, afin de déléguer et d'assumer son rôle de formateur.

Entretien des locaux

L'entretien des locaux se fera par l'équipe d'animation et le directeur, selon les horaires de chacun.

4.2/ Les animateurs

L'animateur est un repère et une référence immédiate pour les enfants. Il devra donc faire preuve de cohérence, de tolérance et de ponctualité.

Il est à l'écoute des enfants, des autres animateurs, du directeur et des parents. Il s'oppose à toute discrimination et exclusion.

Ses obligations lors des accueils de loisirs vont de la sécurité au bien-être de l'enfant, ainsi qu'au respect de règles simples.

Équipe

Les animateurs participent avec le directeur à l'élaboration du projet pédagogique. Celui-ci évoluera en fonction des réunions préparatoires et hebdomadaires et selon les attentes et besoins des enfants. Ils établissent un programme d'activités en cohérence avec le projet pédagogique. Des réunions sont mises en place afin de faire un point sur la journée passée.

L'animateur veille à maintenir de bons rapports avec ses collègues et à les prévenir quand il part en pause.

Soins

Au vu de la réglementation, aucun médicament ne sera administré, sauf avis médical sur présentation d'une ordonnance.

La pharmacie ainsi que les cahiers d'infirmier se trouvent dans la salle principale. Nous avons à disposition des pharmacies « portables » en cas de sortie et notamment un petit cahier de soins.

Tous les produits nécessaires aux premiers soins sont en quantité suffisante, et les dates de péremption sont vérifiées. On contrôlera régulièrement les trousse et la pharmacie, pour réapprovisionner, par exemple.

La personne ayant administré un soin à un enfant devra remplir les renseignements figurant sur le cahier d'infirmier. Lors des sorties, les incidents notés dans le petit cahier (dans la trousse à pharmacie) seront reportés dans le cahier de pharmacie principal.

La fiche sanitaire est en possession exclusive du directeur pour des raisons de discrétion. Il s'assurera de communiquer aux animateurs les informations nécessaires pour un suivi médical correct (allergie, asthme etc.). Le directeur assure le suivi sanitaire ou en charge un des membres de l'équipe d'animation si cela est nécessaire. Les fiches sanitaires doivent être prises à chaque déplacement, elles seront remises aux personnes compétentes en cas d'accidents (docteur, pompiers, etc.).

En sortie

Lors de déplacements l'équipe d'animation doit être d'autant plus vigilante. Elle veillera à respecter les règles de déplacement, à toujours bien encadrer le groupe et à disposer en permanence d'un téléphone portable. En sortie, nous représentons la MJC, c'est pourquoi nous devons nous efforcer d'être tous, enfants et animateurs, respectueux des autres et attentifs aux consignes données.

En bus

Un animateur devant la porte compte et aide les enfants à monter, un autre, dans le bus installe les enfants. On énoncera bien les règles avant la montée : bien attacher sa ceinture, ne pas crier, ne pas boire ou manger et ne pas se retourner. Un animateur descend en premier. Il aide les enfants à descendre.

4.3/ L'accueil des enfants de moins de 10 ans

En ce qui concerne la surveillance des enfants de moins de 10 ans, il faut d'abord savoir qu'il n'existe aucune loi régissant clairement la question. Cette obligation de surveillance passe par trois critères principaux : elle doit être constante, vigilante et active.

Par surveillance constante, il faut comprendre que les enfants de moins de 10 ans ne peuvent pas être laissés seuls sans la présence d'un adulte.

Par surveillance vigilante et active, il faut comprendre que la surveillance par les animateurs ne peut se borner à être passive. En effet même à proximité des enfants, les animateurs ont l'obligation d'être en mesure d'intervenir pour faire cesser des actes qui peuvent être dangereux.

4.4/ L'accueil des enfants en situation de handicap

La loi d'orientation du 23 avril 2005 reconnaît l'accès aux droits fondamentaux à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de leur citoyenneté.

Le respect de chacun avec ses différences et l'acceptation de l'autre sont des bases essentielles de la conception de l'animation du responsable. Les enfants en situation de handicap doivent pouvoir s'intégrer et s'épanouir au sein de l'accueil. Tous les participants doivent faire l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

En amont de l'inscription d'un enfant en situation de handicap, les responsable de l'accueil organiseront des réunions avec la famille, les institutions et l'enfant susceptible d'être accueilli, afin d'échanger et de connaître au mieux la pathologie de l'enfant et de permettre à chacun d'évaluer la faisabilité d'accueil en fonction des locaux. Une première rencontre informelle permettra de com-

mencer à établir une relation de confiance, puis d'autres entretiens plus formels permettront d'obtenir toutes les informations essentielles au montage du projet d'accueil individualisé.

Pendant l'accueil, l'équipe s'engagera dans le projet d'accueil et fera son possible pour permettre à l'enfant porteur de handicap de participer, de s'exprimer et de s'épanouir au sein du groupe. Un temps de sensibilisation en direction des enfants sera proposé par les animateurs. Ce moment pourra être réfléchi et construit avec l'enfant selon ses capacités et son envie. L'équipe d'encadrement doit aussi permettre l'évolution du projet d'accueil individualisé en fonction des observations de tous sur les différents temps de la journée. Des rencontres avec l'enfant seront mises en place à sa demande afin de faire des points réguliers sur son accueil.

A la fin de l'accueil, un bilan sera réalisé en équipe afin de proposer de nouvelles actions à mettre en place et d'évaluer le travail effectué ainsi que les avancées et les échecs. Un temps de restitution sera proposé à la famille puis rédigé sous la forme d'un bilan écrit.

5/ CHARTE DU BIEN VIVRE EN ÉQUIPE

- ◆ L'animateur doit être ponctuel et prévenir au plus tôt en cas d'absence pour que le directeur prenne les mesures nécessaires au bon fonctionnement de la structure et afin de garantir la sécurité des enfants.
- ◆ La place de l'animateur est auprès des enfants plutôt que sur un banc ou entre animateurs.
- ◆ Toutes les insultes, paroles familières ou gestes déplacés envers quiconque doivent être évités. L'animateur est un modèle, les notions de respect et de tolérance sont essentielles.
- ◆ L'hygiène corporelle et les tenues vestimentaires doivent être adaptées à l'accueil de mineurs et aux différentes sorties proposées.
- ◆ Une pause dans la journée est nécessaire et obligatoire. Il est important de s'aérer pour garantir la qualité de son travail et la sécurité. Les pauses « cigarettes » se feront à l'extérieur de l'enceinte de l'accueil.
- ◆ Le téléphone portable est un outil d'animation possible, cependant les communications privées (appels, messages, réseaux sociaux, etc.) se feront lors des pauses.
- ◆ La communication est essentielle pour assurer nos rôles et fonctions, il sera demandé à chacun d'informer l'équipe et le directeur de tout déplacement, tout changement de programme. Les enfants doivent avoir, de la part de l'équipe d'animation, le même discours pour assurer cohérence et respect. Les désaccords entre membres de l'équipe doivent être réglés en dehors des temps d'accueil, lors de réunions afin d'exposer les problèmes et chercher des solutions.
- ◆ L'équipe travaille pour les mêmes objectifs, l'objectif principal des mercredis récréatifs est l'amusement, ne le perdons pas de vue.
- ◆ Les enfants ne sont pas les nôtres, tout geste d'affection ou de violence ne doit pas se produire.

CE PROJET PÉDAGOGIQUE N'EST PAS DÉFINITIF ET PEUT ÉVOLUER EN FONCTION DES RÉUNIONS DE L'ÉQUIPE ET DES NOUVELLES OPPORTUNITÉS.

ANNEXES

- Règlement intérieur mercredis récréatifs
- Projet éducatif MJC
- Projet d'accueil individualisé (PAI)